Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_7-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*DE LA COMMUNE DE **LANRODEC***

SÉANCE DU 21 JANVIER 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	*15*
Présents :	*14*
Votants :	*14*
Absents :	*1*
Exclus :	*0*

Date de convocation :
14 janvier 2026
Date d'affichage :
14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur OLLIVIER-HENRY Alain, Maire.

ETAIENT PRESENTS :
MM. OLLIVIER-HENRY Alain, LARVOR Dominique, JOURDEN Jean-Yves, GUILLOU Alain, BARON Joseph, LE ROY Maryline, LE MEUR-BOURDON Claudie, LE GOUX Jean Pierre, CESBRON Virginie, LE SCEL Marthe, SAINTILLAN Aurélie, STEUNOU-ROQUINARC'H Solène, BRIAND-LEFRANCOIS Aline, DARTIAILH Emmanuel,

***Absents excusés** : BOURDOIS Marie-Laure*

Secrétaire de séance : Saintillan Aurélie

OBJET :
Modification des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LE COUSTER Vincent et Monsieur AUROUX David peuvent prétendre à un avancement de grade dans le courant de l'année 2026.

Monsieur Le Couster Vincent actuellement adjoint technique territorial au 8° échelon passerait adjoint technique territorial principal de 2° classe au 6° échelon au 01/01/2026.

Monsieur Auroux David actuellement adjoint du patrimoine principal de 2° classe au 9° échelon passerait adjoint du patrimoine principal de 1° classe au 8° échelon au 01/11/2026.

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs :

Le Conseil Municipal,
VU le livre IV du Code des Communes et le statut général du personnel communal,

- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 34 et 104,
- La précédente délibération du 29 janvier 2025 fixant la liste des emplois permanents de la commune,

OUI le rapport de Monsieur Le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

- DÉCIDE de procéder aux avancements de grade à l'ancienneté de Messieurs Le Couster Vincent et Auroux David au titre de l'année 2026.

En conséquence, la liste des grades d'emplois permanents de la commune est ainsi arrêtée :

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201164-20260121-210126_7-DE

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DHS (en minutes)
1	Rédacteur Principal de 1° classe	31 h 30
1	Adjoint administratif principal de 1° classe	31 h 30
1	ATSEM principal de 1° classe	35 h
1	Adjoint du patrimoine principal de 1° classe	23 h 38
1	Adjoint technique territorial	35 h
1	Adjoint technique territorial principal de 2° classe	35 h
1	Adjoint technique principal de 2° classe	24 h 56
1	Adjoint technique principal de 1° classe	33 h 19
1	Adjoint technique	30 h 02
1	Adjoint technique	33 h 38
1	Adjoint technique	28 h

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Le Maire,
Alain Ollivier-Henry

